



BRICQUEVILLE SUR MER

1 place de la Mairie

50290 Bricqueville sur mer

Téléphone : 02.33.61.65.10

Mail : mairie.bricqueville-sur-mer@wanadoo.fr

<p align="center">COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 5 OCTOBRE 2017</p>
--

L'an deux mille dix-sept, le cinq octobre à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de M. BOUGON Hervé.

Présents : Mmes MM BOSQUET Patrick, BOUGON Hervé, GUITTON Sandrine, HENRY Hélène, HUET Michel, JOSSAUME Virginie, LEHOUSSU Jean-Pierre, MALHERBE Claude, PICOT Brigitte, POTIER-HANTRAYE Claire.

Absents excusés : Mme BAILLIEUX-HENRY Danièle

Mme BIEHLER Danielle donne procuration à Mme HENRY Hélène

M. René JOURDAN donne procuration à M. HUET Michel

Absents: M. DELISLE Yves

M. MARION Jean-Louis

Secrétaire de séance : Mme GUITTON Sandrine

APPROBATION DU COMPTE RENDU PRECEDENT

Le compte rendu du dernier conseil municipal est adopté à l'unanimité.

TRAVAUX STATION D'EPURATION

M. HUET fait le point sur les travaux à la station d'épuration :

La lagune 1 a été vidée de ses boues et remise en eau, les boues ont été épandues et les bâches posées pour la lagune 2, et la lagune 3 est en cours de vidange. La fin des travaux est prévue courant novembre.

M. HUET tient à rappeler qu'aucun rejet n'a été effectué en zone naturelle, tous les rejets ont été fait dans la zone d'absorption.

TRAVAUX SUR LOTISSEMENT LA PAIRIERIE

M. HUET informe le conseil municipal que treize parcelles sont déjà réservées, huit promesses de ventes ont déjà été signées, il en reste cinq en ventes pour la première tranche.

QUALITE DES EAUX DE BAIGNADE

M. le Maire informe le conseil municipal que les communes littorales de Montmartin-sur-Mer et Hauteville-sur-Mer ont eu d'importants problèmes de qualités des eaux de baignade pendant la saison, entraînant l'interdiction des baignades et de la pêche à pied. La commune de Bricqueville-sur-mer étant également concernée par ces pollutions, M. le Maire a été convié aux réunions organisées par la Communauté de Communes de Coutances. Une commission a également été mise en place pour rechercher les sources de pollution et impliquer les services de l'Etat (Agence de l'eau, police de l'eau).

EGLISE : RESULTAT D'APPEL D'OFFRES

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la procédure d'appel d'offres en 7 lots séparés lancée le 7 juillet 2017 pour la restauration de l'église Saint Vigor et l'aménagement de son enclos sur une période de trois ans.

Le tableau récapitulatif des entreprises retenues est le suivant :

N° lot	Intitulé	Entreprise	Montant
0	Installation et protection de chantier	BODIN	1 818.80 €
1	Paysagisme & voirie, réseaux divers	EUROVIA – 3CJ	260 686.62 €
2	Maçonnerie et carrelage	BODIN	171 869.41 €
3	Couverture	SAINT JOSEPH	32 843.50 €
4	Menuiserie	PATRICK GIRARD	81 924.28 €
5	Plomberie et électricité	STEVENIN NIOBEY	43 791.94 €
6	Peinture d'art	RUIZ-D'ESPAGNE- PREVOT	19 590.00 €
Total H.T.			612 524.55 €
TVA 20 %			122 504.91 €
Total T.T.C.			735 029.46 €

Monsieur le Maire propose aux membres de l'Assemblée de suivre les avis de la Commission d'Appel d'offres pour les 7 lots pour lesquels une entreprise est identifiée comme étant la mieux disante est donc d'attribuer les marchés conformément aux propositions énumérées ci-dessus.

Le Conseil Municipal entérine la décision de la commission d'appel d'offres pour les travaux de restauration de l'église Saint Vigor et aménagement de son enclos.

Le Conseil Municipal charge le maire de signer tous les documents concernant ce marché, d'établir et de signer les dossiers de demandes de subventions le concernant.

NOM POUR LE LOTISSEMENT DE LA PAIRIERIE

Le conseil municipal, à l'unanimité décide que le nouveau lotissement portera le nom de « Résidence la Pairierie ».

ADHESION COMMUNE NOUVELLE SDEAU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
Vu les statuts du Syndicat Départemental de l'eau de la Manche (SDeau50),
Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Cerisy la salle en date du 11 septembre 2017, demandant d'adhérer dès que possible au SDeau50 pour ses compétences générales figurant à l'article 6.2 de ses statuts,
Vu la délibération du comité syndical du SDeau50 en date du 28 septembre 2017 validant la demande d'adhésion de la commune de Cerisy la Salle aux compétences de l'article 6.2 des statuts du SDeau50,
Vu le courrier de Monsieur le Président du SDeau50 en date du 28 septembre 2017 sollicitant l'avis des collectivités et structures intercommunales membres du SDeau50 sur cette demande adhésion,
Considérant que les collectivités et structures intercommunales membres du SDeau50 doivent délibérer pour accepter l'adhésion au SDeau50 de la commune de Cerisy la Salle,
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide :

- D'émettre un avis favorable à la demande d'adhésion au SDeau50 de la commune de Cerisy la Salle.

ENGAGEMENT DU SIAEP DE LA COMMUNE DE BRICQUEVILLE-SUR-MER DANS UNE DEMARCHE « ZERO PHYTO »

Monsieur le Maire rappelle que l'Agence de l'Eau Seine Normandie peut apporter une aide financière pour la réalisation de travaux relatifs à l'approvisionnement public en eau potable. Depuis le 1^{er} janvier 2016, pour qu'un maître d'ouvrage soit éligible à ces aides il doit respecter le critère rédigé ainsi : « *le maître d'ouvrage et les communes bénéficiaires sont engagés dans une démarche avec un objectif «zéro phyto» pour les espaces publics dont ils assurent la gestion* ». Cet engagement doit être justifié par une délibération de l'organe délibérant de la collectivité maître d'ouvrage et de ses membres.

Considérant l'impact des produits phytosanitaires sur la santé et sur l'environnement,
Considérant les intérêts que présentent la réduction voire l'arrêt de l'usage des produits phytosanitaires,
Considérant le critère d'éligibilité aux aides de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et l'impact financier que peut représenter l'absence ou la minoration de ces aides pour la réalisation de travaux liés à l'eau potable,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- Que le SIAEP de Cérences la commune s'engage dans une démarche avec un objectif « zéro phyto » pour les espaces publics dont il assure la gestion,
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre cette décision et l'autoriser à signer les documents afférents à ce dossier.

DIA

M. Le Maire présente au conseil municipal la déclaration d'intention d'aliéner reçue dernièrement en mairie pour décision :

Références cadastrales du terrain	Nom du propriétaire(s)	Décision du Conseil Municipal
ZZ N°105 et 148	M. CLAUDE Silvère Mme BAULAT Maggy	Le conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption pour ce terrain

QUALITE DE L'AIR

Mme HENRY informe le conseil municipal qu'en 2018 les écoles devront être conformes avec les nouvelles réglementations relatives aux modalités de surveillance de la qualité de l'air intérieur. Trois laboratoires sont qualifiés dans la région pour effectuer des mesures, essais et analyses dans le domaine de la qualité de l'air intérieur et accompagner dans les actions de prévention ou les actions correctives à mettre en œuvre. Deux d'entre eux ont déjà été contactés afin d'obtenir des devis, le choix sera fait lors du prochain conseil municipal.

PERMANENCES

Samedi 14 octobre: Mme HENRY Hélène et M. LEHOUSSU Jean-Pierre

Samedi 21 octobre : M. HUET Michel et Mme JOSSAUME Virginie

Samedi 28 octobre : M. BOUGON Hervé et Mme PICOT Brigitte

Samedi 4 novembre : Mme BAILLIEUX-HENRY Danièle et M. BOSQUET Patrick

QUESTIONS DIVERSES

Usine de Méthanisation

M. le Maire informe le conseil municipal qu'un agriculteur envisage de créer une usine de méthanisation sur la commune, son projet consisterait à racheter toutes les boues du SMAG et tous les déchets verts de la Communauté de Communes Granville Terre et Mer. L'instruction du dossier a été confiée à la DDTM du droit des sols.

Concert Corse

Mme HENRY informe le conseil municipal qu'à l'initiative de l'Association pour la Restauration et la Sauvegarde du Patrimoine Bricquais, un groupe de chanteurs corses viendra donner des concerts à l'Eglise de Bricqueville-sur-mer le samedi 14 octobre à 21h00 et le dimanche 15 octobre à 15h00, entrée libre.

Recensement de la population

Le recensement de la population sera effectué sur la commune de Bricqueville-sur-mer du 18 janvier au 17 février 2018.

M. Jean-Pierre LEHOUSSU, coordonnateur communal, a nommé trois agents recenseurs :

- M. Christophe DUBOIS

- M. GARDAN Yann

- Mme PARFAIT Martine

Les rémunérations de ces agents seront fixées au prochain conseil municipal.

M. le Maire informe que Mme Sylvie DUBREUIL a été nommée coordonnateur suppléant.

Tarifs facturation scolarité pour enfants hors commune

M. le Maire rappelle que les communes démunies de groupe scolaire et ayant des enfants scolarisés à Bricqueville-sur-mer, se voient facturer une participation aux frais de scolarité et aux coûts d'entretien de notre école.

M. le Maire propose au conseil municipal de définir le montant à facturer aux communes pour leur participation sur l'année scolaire 2016/2017.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité décident de facturer les montants suivants soit : 300 € pour les enfants du primaire et 700 € pour les enfants de maternelle, sans répercussion du coût des TAP.

TAP

Mme HENRY informe le conseil municipal de la signature d'une convention dans le cadre des TAPS avec l'association « Lire et faire lire » pour un montant de 50 € par an. La personne en charge de cette animation interviendra après les vacances de la Toussaint.

Présence verte

M. le Maire informe le conseil municipal de l'existence d'un Service de Téléassistance dont peuvent bénéficier les personnes âgées ou handicapées.

Il s'agit ainsi de répondre dans le cadre d'une politique de maintien à domicile aux difficultés de la vie quotidienne liées à l'isolement, la maladie, l'insécurité.

Ce service est dénommé Présence verte.

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire :

-décide de passer une convention avec l'Association Présence verte des Côtes Normandes et autorise Monsieur le Maire à signer la dite convention.

Immeuble EPHAD de Bréhal

M. le Maire informe le conseil municipal de sa participation à l'ouverture des plis pour la réfection de l'immeuble (ravalement et toiture) pour un montant de travaux estimé à environ 400 000 €.